

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
30 rue Auguste DOMENGET
B.P. 6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE

n° 2024-06-D-40

Objet : Conception et réalisation du feu d'artifice du 29 juin 2024 au lac de Carouge.

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour l'organisation du spectacle pyrotechnique du 29 juin 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services en procédure adaptée, relatif à une prestation de spectacle pyrotechnique comprenant la conception et réalisation du feu d'artifice du 29 juin 2024.

DECIDE

Article 1^{er} :

De confier le marché de Services à ARTPYROCONCEPT – Monsieur Touchet Jérémy – 768 Route des Iles – 73130 Saint-Avre pour un montant de 9 750, 00€.HT (neuf mille sept cent cinquante euros).

Article 2 :

La date prévisionnelle d'exécution de la prestation est prévue pour le 29 juin 2024 sur la base de loisirs de Carouge.

Article 3 :

Monsieur le Maire et madame le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 :

Conformément à l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 3 juin 2024

**Le maire,
Michel BOUVIER**

Mairie de Saint-Pierre d'Albigny

